

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Outils de gestion II</b>
<b>Section(s)</b>	- (2 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Benoit DURANT	25	Quad 2

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
Comptabilité II	25h	Benoit DURANT

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
<b>Comptabilité II</b> : 15h de théorie, 10h d'exercices/laboratoires

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Comptabilité II</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>

## Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

### Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe
  - Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit
  - Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci.
  - Utiliser les outils de l'informatique
  - Rédiger, et contrôler tout document ou courrier relatif aux opérations journalières de l'entreprise
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
  - Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion
  - Développer un esprit de synthèse
- S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.
  - Organiser son travail afin de respecter les délais
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
  - Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
  - Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
  - Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

### Objectifs de développement durable



#### Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

### Acquis d'apprentissage spécifiques

A la fin du quadrimestre, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les concepts de base relatifs à la compatibilité;
- de résoudre des exercices en lien avec ces concepts.

## Contenu de l'AA Comptabilité II

- Mobilisation de documents comptables
- Factures et documents de régularisation
- Réductions commerciales et financières
- Calcul et comptabilisation des amortissements
- Calcul et comptabilisation des rémunérations
- Réductions de valeur commerciales
- Autres écritures de fin d'exercice

## Méthodes d'enseignement

**Comptabilité II** : cours magistral, approche par situation problème, approche avec TIC

## Supports

**Comptabilité II** : copies des présentations, syllabus, notes de cours, notes d'exercices, activités sur eCampus

## Ressources bibliographiques de l'AA Comptabilité II

Descendre, N. & Gomez, A. (2019). La comptabilisation financière à votre portée. De l'initiation à la maîtrise. Wolters Kluwer Belgium SA.

Ghijssels, V. (2023). Principes de comptabilisation. Wolters Kluwer Belgium SA.

SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, Entreprises (2024). Les travailleurs indépendants en Belgique. Consulté le 06/09/2023 sur <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/les-travailleurs-independants>.

CODES, LOIS ET ARRETES ROYAUX, JURISPRUDENCE ET COMMENTAIRES ADMINISTRATIFS

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES, Législations (2023). Code de Droit Économique. Consulté le 05/04/2023

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note d'UE = note de l'AA
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Comptabilité II : Français

#### **Méthode d'évaluation de l'AA Comptabilité II :**

Evaluation continue : 10 % (non remédiable)

Première session (Juin) : Examen écrit 90% (remédiable)

Seconde session (Août / Septembre) : Examen écrit Examen écrit 90%

